



Retenue d'argent après désistement

Par **abder**, le **18/12/2007** à **21:08**

Bonjour,

Je souhaiterais connaître mes droit au sujet d'une affaire de coopérative immobilière. Six mois après m'être engagé dans une coopérative immobilière , en étant membre à part entière je me retire du projet.

Le montant engagé représente 30% du cout total.

Le président de la coopérative me rembourse 95% de la somme engagée en me disant que les frais de gestion sont retenue. Est-ce légal?

Merci